

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 11 février 2011
(convocation du 31 janvier 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Onze Février Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 50
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PARCELIER Muriel
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme COLLET Brigitte à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUBOS Gérard à Mlle DELTIPLE Nathalie à partir 10 h 30

M. DUPOUY Alain à M. DELAUX Stéphan
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme FOURCADE Paulette à Mme FAORO Michèle
M. GALAN Jean-Claude à M. FEUGAS Jean-Claude
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. LOTHAIER Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 15
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

Etude stratégique sur les relations entre aéroport et territoire dans le cadre d'un développement de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac - Convention de financement - décision - autorisation -

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

RAPPORT DE PRESENTATION

La loi du 20 avril 2005 relative aux Aéroports a permis aux gestionnaires des grands aéroports nationaux de demander à l'Etat la création de Sociétés Aéroportuaires dont le capital initial est entièrement public.

Ce dispositif a permis à l'Etat de rester le concédant mais le concessionnaire devient une société de droit privé dont le capital se répartit entre l'Etat à hauteur de 60%, la Chambre de Commerce et d'Industrie (jusqu'à concessionnaire) à hauteur de 25% et les collectivités territoriales à hauteur de 15%. C'est dans ce cadre que la Société Aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac (SADBM) a été créée le 20 avril 2007.

La SADBM est une société par actions simplifiées, transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

La composition de la SADBM est la suivante :

Actionnaire	Part du capital	Sièges au conseil de surveillance
Etat	60%	9
CCI Bordeaux	25%	4
Région	3,75%	1
CUB	3,75%	1
Conseil Général	3%	1
Ville de Bordeaux	3%	1
Ville de Mérignac	1,5%	1 (censeur)
<i>Total</i>	<i>100%</i>	<i>17 +1 censeur</i>

Un arrêté du 17 avril 2007 a autorisé le transfert de la concession de l'aérodrome de Bordeaux-Mérignac à la SADBM, et depuis le 2 mai 2007, la concession lui a été accordée pour une durée de 30 ans.

L'évolution prochaine du capital de la SADBM liée à la procédure de vente des parts détenues par l'Etat dès 2011, implique que les collectivités territoriales actionnaires (Ville de Mérignac, Ville de Bordeaux, Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine) prennent d'ores et déjà position dans l'ouverture du capital de la société aéroportuaire.

Pour préparer ces discussions, il a été convenu entre les collectivités territoriales actionnaires, que la Communauté Urbaine de Bordeaux fasse réaliser une étude « sur le rôle de l'aéroport de Bordeaux en tant qu'outil d'aménagement du territoire et de développement économique ». Cette étude doit notamment, dans le cadre de l'ouverture du capital de la SADBM, proposer des scénarii de développement et les modalités de gouvernance adaptées.

Suite à une mise en concurrence, l'étude a été confiée au Groupement DELOITTE CONSEIL/ SETEC INTERNATIONAL pour un montant de 66 856,40 € TTC (marché enregistré sous le n°M100934U en date du 14 décembre 2010).

Il a également été prévu que l'étude soit financée par les collectivités territoriales actionnaires à hauteur du % détenu par chacune dans le capital de la SADBM.

Ainsi, le montant de la participation des différentes collectivités actionnaires est la suivante :

- Communauté Urbaine de Bordeaux (3,75% des parts du capital) : 13 975 € HT, soit 16 714,10 € TTC correspondant à un financement à hauteur de 25% des dépenses totales
- Conseil Régional d'Aquitaine (3,75%) : 13 975 € HT, soit 16 714,10 € TTC correspondant à 25% des dépenses totales.
- Ville de Bordeaux (3%) : 11 180 € HT, soit 13 371,28 € TTC correspondant à 20% des dépenses totales
- Conseil Général de la Gironde (3%) : 11 180 € HT, soit 13 371,28 € TTC correspondant à 20% des dépenses totales
- Ville de Mérignac (1,5%) : 5 590 € HT, soit 6 685,64 € TTC correspondant à 10% des dépenses totales

Dans le cadre du financement de l'étude, des conventions doivent être conclues entre les différents partenaires pour préciser les obligations de chaque partie ainsi que les modalités de mise en œuvre de leur participation (projet de convention joint en annexe).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le marché n°M100934U en date du 14 décembre 2010 conclu pour un montant de 6 856,40 € TTC,

VU les parts du capital détenues par les collectivités actionnaires dans la SADBM,

Entendu le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt communautaire de faire co-financer « l'étude stratégique sur les relations entre aéroport et territoire dans le cadre d'un développement concerté de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac » par les différentes collectivités actionnaires à la SADBM

DECIDE

Article 1^{er} : le principe de co-financement de « l'étude stratégique sur les relations entre aéroport et territoire dans le cadre d'un développement concerté de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac » est approuvé

Article 2 : le projet de convention relatif aux modalités de mise en œuvre du financement de « l'étude stratégique sur les relations entre aéroport et territoire dans le cadre d'un développement concerté de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac » par les collectivités locales actionnaires de la SADBM (Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Régional, Conseil Général de la Gironde, Ville de Bordeaux, Ville de Mérignac) est approuvé,

Article 3 : le Président est autorisé à signer les conventions avec chacune des collectivités partenaires ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision,

Article 4 : d'inscrire les dépenses correspondant au montant de l'étude au budget 2011, chapitre 20, article 2031, fonction 8160, programme DA1124, CRB BB00

Article 5: d'inscrire les recettes correspondant à la participation des collectivités partenaires au budget principal 2011, chapitre 13, articles 1322, 1323 et 13241, fonction 8160, programme DA1124, CRB BB00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 février 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. NICOLAS FLORIAN